1/4 h SÉCURITÉ

Janvier 2024

Conducteur d'animation

Vigilance partagée

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.

Chaque mois il y a :

- **1 thème** (en haut à droite),
- **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
- **Quelques notions clés** pour éviter les risques.

- Précisez son lieu d'affichage permanent.

Vigilance partagée

Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'incidents évités de justesse…

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela *(voir la dernière page de ce document)*.
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

Faites signer la feuille de présence à chaque personne. Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

Conducteur d'animation

Vigilance partagée

Que peut-on voir sur la photo ?

- Au premier plan, une salariée en train d'alerter ses collègues sur une situation à risque
- Au second plan, un salarié s'apprêtant à passer derrière un chariot élévateur. Le salarié en question est au téléphone et est donc moins vigilant vis-à-vis de ce qui l'entoure. De plus, il vient d'une zone non visible par le conducteur du chariot élévateur et ne semble pas s'être signalé ou avoir eu un contact visuel avec ce dernier

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

[Commencez par exposer le thème de l'échange du jour et expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu important]

- Chaque jour, nous sommes tous confrontés à des situations dangereuses qui peuvent conduire rapidement à un accident plus ou moins grave, mais tous les accidents sont évitables !
- Les manutentions de charges, les postures contraignantes, les interventions sur machines, les déplacements au sein et en dehors de l'usine, les opérations de nettoyage, la co-activité, les conditions climatiques… sont autant de facteurs de risques qu'on se doit d'analyser en permanence pour adapter son comportement et sa vigilance au travail afin de prévenir les accidents et maladies professionnelles

Qu'en est-il de l'accidentologie dans l'industrie du béton ?

- En 2021, **1 salarié sur 13** dans l'IB était victime d'un accident, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle
- Dans sa carrière professionnelle, un salarié est accidenté + de **3 fois** et reste arrêté + de **65 jours** à chaque fois
- **113 927** journées de travail perdues en 2021
- Plus de **500 salariés** absents à temps plein sur toute l'année

Un bilan très lourd depuis 2007

35 salariés de l'industrie du béton ont perdu la vie, sans compter les sous-traitants, chauffeurs et intérimaires.

Vigilance partagée

Comment faire baisser durablement l'accidentologie ?

Echelle de maturité de la sécurité en entreprise

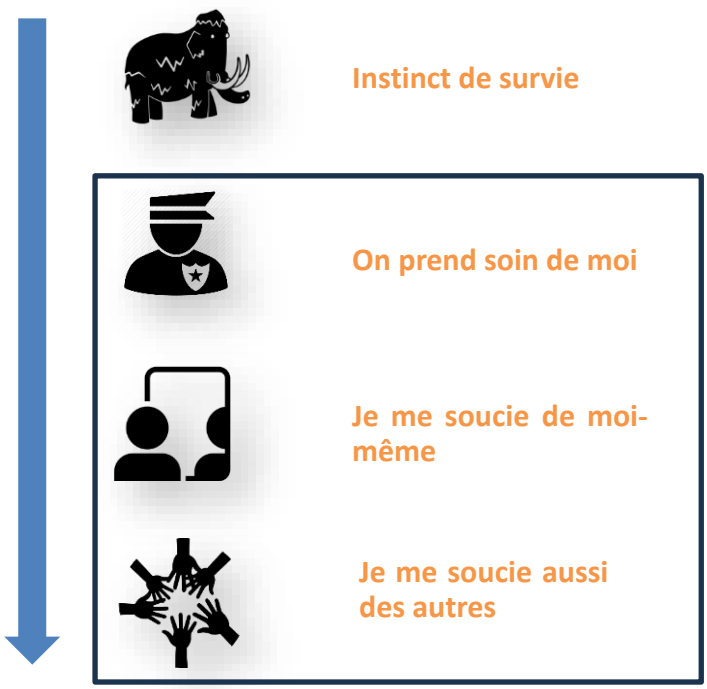

Vigilance partagée

Le **niveau de maturité** de la sécurité d'une entreprise augmente à mesure que l'on tend vers une vigilance partagée entre les salariés.

La vigilance partagée est un élément clé pour assurer la sécurité et le bien-être au travail.

Elle nécessite une :

- ➔ **culture de sécurité** solide
- ➔ **formation** adéquate
- ➔ **communication** efficace
- ➔ **collaboration** étroite entre tous les membres de l'organisation

La notion de vigilance partagée est non seulement nécessaire mais également une obligation :

*[Article L. 4122-1 du Code du travail] : « Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de **sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres** personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail… »*

Vigilance partagée

Comment favoriser la vigilance partagée ?

Veillez sur les autres, les autres veillent sur vous	On souligne ici l'importance cruciale de la **responsabilité collective** en matière de sécurité au travail. Ce principe signifie que **chaque salarié** au sein d'une entreprise **a un rôle à jouer** afin d'assurer la sécurité de tous. Dézoomons et considérons un environnement de travail dans son ensemble, en veillant sur les autres, nous contribuons à créer un environnement de travail plus sûr. En retour, les autres veillent sur nous, ce qui renforce notre propre sécurité.

Prenez en compte les risques indirects lorsque vous planifiez ou réalisez une intervention	Les **risques indirects** sont ceux qui ne sont pas immédiatement apparents et qui peuvent survenir suite à une action ou une série d'actions. La **co-activité** est un facteur déterminant quant à la survenue des risques indirects et il convient donc de **planifier les interventions** afin de maîtriser les interactions qui pourraient exister lors des interventions. Les étapes de planification d'une intervention sont les suivantes : ➔ **Planifier / organiser** et préparer son intervention ➔ **Evaluer les risques** avant d'intervenir : ERDM (Evaluation des Risques de Dernière Minute) ➔ Prendre des mesures pour **réduire les risques** et exécuter le travail en sécurité ➔ En cas d'intervention par une entreprise extérieure, mise en place d'un **plan de prévention** écrit en cas de travaux dangereux défini par l'arrêté du 19 mars 1993 modifié ou pour un nombre d'heures de travail supérieur à 400h/an Afin de planifier efficacement une intervention, il convient de réunir les différents intervenants afin qu'ils se coordonnent, préviennent les risques directs / indirects et communiquent entre eux. Il convient également de prévenir les risques extérieurs à l'opération mais également ceux pouvant venir de l'intervention et impacter l'environnement extérieur. **Donner des exemples de risques indirects rencontrés au sein de votre entreprise.** *Exemple : **« opération de finition sur un élément en béton générant de la poussière »*** La poussière de silice cristalline alvéolaire est cancérogène et son exposition ne se limite généralement pas à une zone proche de la source d'émission. De plus, les poussières alvéolaires qui sont les plus impactantes sur la santé ne se voient pas à l'œil nu. Néanmoins, il n'est pas rare de voir des opérateurs sans protection à proximité d'une source d'émission de poussières de silice cristalline alvéolaire.

Vigilance partagée

Participez activement aux quarts d'heure sécurité	Les quarts d'heure sécurité, également appelés "causeries" ou "minutes sécurité", sont des moments d'échange, de partage et d'écoute entre tous les participants. Ils présentent plusieurs avantages en termes de vigilance partagée : **Échange et partage** : Ces réunions permettent de discuter des problématiques de prévention et de sécurité. Elles favorisent la communication et l'échange d'informations entre les participants **Compréhension des messages** : Elles permettent de s'assurer que les messages de sécurité sont bien compris par tous. C'est un lieu privilégié de transmission suivie d'échanges, de reformulations, de précisions, donc une communication réussie **Engagement des collaborateurs** : Les quarts d'heure sécurité permettent d'impliquer les collaborateurs dans une démarche participative et d'amélioration continue. Ils permettent également de résoudre les problématiques de sécurité sur le terrain **Proximité avec les équipes** : Ils permettent à l'encadrement de comprendre les difficultés des équipes. Plus les interlocuteurs se sentent proches, plus ils sont enclins à un échange **Adaptabilité** : Les sujets abordés lors de ces réunions peuvent être adaptés en fonction des situations rencontrées dans l'entreprise par les collaborateurs. Il est donc possible de choisir des thèmes qui font écho aux situations rencontrées dans l'entreprise. En somme, les quarts d'heure sécurité sont un outil précieux pour favoriser la vigilance partagée en matière de sécurité.

Intervenez si vous voyez un collègue se mettre en danger	Les habitudes de travail peuvent être génératrices de situations dangereuses. **Ce n'est pas parce qu'il ne vous est jamais rien arrivé qu'il ne vous arrivera jamais rien !** Prenez du recul pour analyser votre façon de travailler, il est sans doute possible de faire autrement en diminuant les risques d'incidents. De plus, si vous constatez une situation dangereuse impactant un collègue, **parlez-en avec lui**. Cela signifie peut-être qu'il n'a pas conscience du danger ou qu'il n'a simplement pas eu la chance de profiter de ce regard extérieur que vous pouvez lui fournir. Cela ne doit pas être considéré comme une action moralisatrice mais **bienveillante** et allant dans le sens de la cohésion d'équipe. Les maîtres mots sont : ➔ **Oser interpeller**, nous sommes tous légitimes lorsqu'il s'agit d'une situation dangereuse ➔ **Savoir interpeller** en y mettant les formes : • Je m'approche de la/des personne(s) en situation dangereuse,

Conducteur d'animation

Vigilance partagée

- **J'explique ce que je trouve dangereux** dans ce que je viens de voir,
- **Je fais réfléchir** sur la situation pour faire découvrir **les conséquences** qu'elle pourrait avoir (accident, incident…),
- Je réfléchis avec elle(s) à **une autre solution possible** pour continuer le travail en sécurité et si nous ne trouvons pas de solution, nous en **référons au supérieur**.

➔ **Accepter d'être interpellé** car personne n'est infaillible

Signalez les situations à risque, analysez-les pour trouver des solutions

La prévention consiste principalement à réduire, voire supprimer l'exposition à des situations dangereuses.
Si un accident ou un presqu'accident a lieu, il faut l'**analyser**. Ce n'est jamais une fatalité mais un révélateur de non-fiabilité d'une situation de travail. Il est alors nécessaire de s'y attarder, de réfléchir, d'analyser les causes, de prendre le temps d'en tirer les enseignements et de mettre en place les actions nécessaires pour éviter leur renouvellement !

Les procédures, consignes ou autres règles sont là pour vous protéger. Il faut donc les respecter ! Si elles ne sont pas adaptées, faites-le savoir afin d'en établir de nouvelles : pensez au jour où vous serez absent et qu'un collègue moins aguerri vous remplacera...

Les échanges et remontées d'informations sont une source précieuse pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques, car vous êtes les mieux placés pour identifier les dysfonctionnements.

De plus, si la plupart des membres d'une entreprise sont capables d'identifier les risques et font l'effort de remonter les situations dangereuses, on peut s'attendre à une amélioration rapide et significative de la maîtrise des risques au sein de l'entreprise car **qui est le mieux placé pour évaluer les risques d'un poste de travail si ce n'est l'opérateur lui-même ?**

1/4 h SÉCURITÉ

Janvier 2024

Conducteur d'animation

Vigilance partagée

Cliquez sur les vidéos pour y accéder

Mon comportement sécurité : Vigilance partagée, risque limité (EIFFAGE)	La vigilance partagée (EDF)

Conscience partagée des risques les plus importants de l'activité (ICSI)	La mauvaise petite voix - Journée Internationale de la Prévention (5e édition) - Eurovia

1/4 h SÉCURITÉ

Janvier 2024

Conducteur d'animation

Vigilance partagée

Date : ____/____/_____ Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur : Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

Observations, commentaires, idées d'amélioration…			
Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?	*Que peut-il arriver aux personnes ?*	*Pourquoi fait-on comme cela ?*	*Comment faudrait-il faire ?*

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?